

LUNDI, le **TROISIÈME** jour du mois de **MARS** deux mille huit, une session régulière du Conseil de la municipalité de Batiscan est tenue à la salle municipale (181, rue de la Salle), à compter de VINGT HEURES à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Châteauneuf, Conseiller;  
Monsieur Mario Trottier, Conseiller;  
Monsieur Norman Bonetto, Conseiller;  
Madame Francine Leblanc, Conseillère,  
Madame Solange Leduc Proteau, Conseillère.

Absence :

Monsieur Yves Gagnon, Conseiller; (Absence motivée)

Monsieur Sylvain Cauchon est aussi présent.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Christian Fortin.

## **1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur Christian Fortin constate le quorum à vingt heures et procède à l'ouverture de la session régulière. Celui-ci nous informe que la séance est enregistrée sur bande magnétique.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Ordre du jour**

**3 mars 2008**

- 1. Ouverture de la session par Monsieur le Maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Période de questions (15 minutes);**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2008;**
- 5. Adoption des comptes;**
- 6. RAPPORT DES COMITÉS :**
  - 6.1.** Loisirs de Batiscan;
  - 6.2.** Bibliothèque municipale de Batiscan;
    - 6.2.1.** Nomination de la coordonnatrice pour la bibliothèque;
    - 6.2.2.** Remerciements;
  - 6.3** Corporation Touristique de Batiscan;
  - 6.4** Service incendie et premiers répondants;
    - 6.4.1.** Nomination d'un pompier volontaire, monsieur Jean-Benoît Roberge;
  - 6.5** Office municipale d'habitation – Dépôt de l'approbation du budget 2008;
  - 6.6.** Comité des Fêtes du 325<sup>e</sup> de la paroisse de François-Xavier de Batiscan.
- 7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 7.1** Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : accusé de réception – Résolution portant sur la circulation de véhicules motorisés dans les milieux fragiles;
- 8. AFFAIRES NOUVELLES :**
  - 8.1** Nomination d'un maire suppléant;
  - 8.2** Nomination et assermentation du nouveau directeur général;
  - 8.3** Autorisation à signer les chèques et autres documents;

- 8.4 Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels du secteur municipal;
- 8.5 Diagnostic résidentiel « Mieux consommer »;
- 8.6 Tournée des services d'urgence MRC des Chenaux;
- 8.7 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie - Adhésion à la compétence 1 (transport) de la RGMRM;
- 8.8 Contrat de travail de monsieur Maxime Robert - Résolution autorisant le Maire et le directeur général pour la signature du contrat du projet pilote;
- 8.9 Demande de participation financière - Centre d'action bénévole des riverains;
- 8.10 Demande de participation financière – Journée de la famille des Chenaux;
- 8.11 Aide financière aux organismes de Batiscan - Versement aux organismes;
- 8.12 Vente pour non paiements des taxes;
- 8.13 Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec – Protocole d'entente pour les premiers répondants;
- 8.14 Achat d'un transporteur pour les produits de traitement de l'eau;
- 8.15 Règlement d'emprunt numéro 096-2007 relatif à un emprunt pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc, de travaux sur la rue Principale et la construction d'un garage pour le service incendie.

#### **9. CORRESPONDANCES : (Copies disponibles sur demande)**

- 9.1 Gouvernement du Québec - Budget supplémentaire pour le parc de logement social;
- 9.2 Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec – Recertification automne 2007 « Premiers répondants »;
- 9.3 Réseau québécois de Villes et Villages en santé - Invitation aux municipalités à participer à la Fête des voisins 2008;
- 9.4 CLD des Chenaux – Forum de la Planification stratégique;
- 9.5 Recyc-Frigo environnement – Lancement du programme Recyc-Frigo environnement;
- 9.6 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec – Fonds du patrimoine culturel québécois;
- 9.7 MRC des Chenaux – Entrée en vigueur du règlement numéro 2007-12-53 modifiant le règlement de contrôle intérimaire de la MRC.

#### **10. Liste des omises;**

#### **11. Varia;**

#### **12. Période de question (30 minutes);**

#### **13. Levée de l'assemblée.**

#### **Résolution # 08-03-638**

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller  
Appuyé par MARIO TROTTIER, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption de l'ordre du jour de la session régulière du conseil de la municipalité de Batiscan du 3 mars 2008, avec dispense de lecture et ajouts des points suivants :

- *A l'item 6.5 Quotes-parts OMH 2008*

- *A l'item « Varia » ajout du point 11.1 Dépôt d'un document de la Commission Scolaire du Chemin-du-Roy.*

Adopté.

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)**

Aucune question n'est adressée.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2008**

#### **Résolution # 08-03-639**

Il est proposé par Madame SOLANGE LEDUC-PROTEAU, conseillère  
Appuyé par Monsieur NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption du procès verbal de la session régulière du 3 mars 2008 avec dispense de lecture.

Adopté.

### **5. ADOPTION DES COMPTES**

Monsieur le Maire et Madame Solange Leduc Proteau dénoncent leur intérêt et se retirent.

#### **Résolution # 08-03-640**

Il est proposé par Monsieur PIERRE CHATEAUNEUF, conseiller  
Appuyé par Monsieur NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal adopte les comptes du mois de mars 2008, au montant de 97 175,88 \$ (voir liste des comptes pages 1533 et1534).

Adopté.

### **6. RAPPORT DES COMITÉS**

#### **6.1 Loisirs de Batiscan;**

Madame Solange Leduc-Proteau procède au dépôt des états financiers des mois de décembre 2007 et janvier 2008. Par la suite, Madame Solange Leduc Proteau nous trace un résumé des dépenses effectuées pour la construction de la remise. En résumé, celles-ci s'élèvent à 18 993,22\$. Une somme restante a été utilisée pour le recouvrement d'acier sur l'abri des annonceurs et pour la pose d'une porte en acier. Le total des subventions reçues s'élève à 22 500\$ provenant des partenaires suivants :

|  |          |
|--|----------|
| Pacte rural  | 10 000\$ |
| Monsieur Jean Charest, Premier Ministre du Québec                            | 2 500\$  |
| Madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et Des régions | 5 000\$  |

Quant au solde de 3 506\$, il est convenu que celui-ci sera reporté en 2008, pour le projet d'élève pour les personnes à mobilité restreinte Madame Leduc Proteau profite de l'occasion pour remercier à nouveau Monsieur le Maire pour ces subventions qu'il a réussi à obtenir pour notre municipalité. Des félicitations et remerciements sont également adressés à madame Solange Leduc-Proteau pour son travail. En terminant, Madame Solange Leduc-Proteau nous informe que l'assemblée générale des Loisirs aura lieu lundi 17 mars 2008.

## **6.2 Bibliothèque municipale de Batiscan;**

Madame Francine Leblanc informe les personnes présentes que l'assemblée générale de ce comité s'est déroulée la semaine dernière. Au cours de cette assemblée générale, des élections ont été tenues et une nouvelle personne a été nommée au poste de coordonnatrice. Il s'agit de Madame Caroline Pelletier. Madame Francine Leblanc effectue également le dépôt des états financiers des mois de novembre, décembre et janvier ainsi que le procès verbal de la dernière assemblée. En conclusion, les résolutions suivantes sont adressées :

### **6.2.1 Nomination de la coordonnatrice pour la bibliothèque municipale de Batiscan;**

#### **Résolution # 08-03-641**

**CONSIDÉRANT** La tenue de l'assemblée générale annuelle du comité de la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT** Que lors de cette assemblée il y a eu élections au conseil d'administration de ce comité;

**CONSIDÉRANT** La nomination de madame Caroline Pelletier au poste de coordonnatrice à la bibliothèque;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame FRANCINE LEBLANC, conseillère  
Appuyé par madame SOLANGE LEDUC-PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

De nommer madame Caroline Pelletier à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Batiscan;

D'offrir nos plus sincères félicitations à madame Caroline Pelletier ainsi qu'à toute l'équipe de bénévoles oeuvrant sur ce comité.

Adopté.

### **6.2.2 Remerciements;**

**Résolution # 08-03-642**

**CONSIDÉRANT** La tenue de l'assemblée générale annuelle du comité de la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT** La nomination d'une nouvelle coordonnatrice;

**CONSIDÉRANT** Que madame Agathe Deschesnes a rempli ce mandat de coordonnatrice au cours des cinq dernières années.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur CHRISTIAN FORTIN, Maire

Et résolu UNANIMEMENT

Que le conseil municipal offre tous ses sincères remerciements à madame Agathe Deschesnes pour son dévouement et la qualité de son travail de coordonnatrice à la bibliothèque municipale.

Adopté.

**6.3 Corporation Touristique de Batiscan;**

Monsieur Norman Bonetto nous informe que le 9 février 2008 se tenait la première réunion pour la saison 2008. L'assemblée générale annuelle s'est tenue à cette occasion et Madame Marie-Andrée Lebel a été reconduite à la présidence de ce comité. Au cours de cette assemblée, Monsieur Maxime Robert a été officiellement désigné comme personne ressource dédiée à ce comité en partage avec les Loisirs, dans le cadre du projet pilote instauré par la municipalité. Monsieur Bonetto en profite pour souhaiter la meilleure des chances à Monsieur Maxime Robert dans ses nouvelles fonctions.

**6.4 Service incendie et premiers répondants;**

Monsieur Mario Trottier informe les personnes présentes de l'arrivée d'un nouveau pompier volontaire. Il s'agit de monsieur Jean-Benoît Roberge. Monsieur Trottier nous informe que puisque Monsieur Roberge suit présentement une formation professionnelle à Québec, notre municipalité n'aura donc aucun frais additionnel à assumer. Avec l'arrivée de ce nouveau pompier volontaire, notre service incendie compte actuellement treize pompiers

**6.4.1 Nomination d'un pompier volontaire;**

**Résolution # 08-03-643**

**CONSIDÉRANT** Que notre service incendie a besoin de nouveaux pompiers volontaires pour compléter son effectif;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur MARIO TROTTIER, conseiller  
Appuyé par monsieur NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur JEAN-BENOÎT ROBERGE, à titre de pompier volontaire au service incendie de la municipalité de Batiscan.

Adopté.

#### **6.5 Office municipal d'habitation – Dépôt de l'approbation du budget 2008;**

Madame Leduc-Proteau nous informe de la disponibilité de logement à faible revenu à l'O.M.H. Madame Solange Leduc Proteau dépose le document relatif au budget adopté par la S.H.Q qui est de 110 827 \$. La quote-part à verser par notre municipalité se chiffre à 11 082,70\$. Les réfections majeures prévues cette année consistent à la réfection de la toiture ainsi qu'au remplacement des portes patio si des sommes demeurent disponibles. La résolution suivante est donc proposée :

#### **Résolution # 08-03-644**

**CONSIDÉRANT** Le dépôt du budget 2008 de l'Office municipal d'habitation de Batiscan;

**CONSIDÉRANT** Que la municipalité de Batiscan contribue dans une proportion de 10% au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation

**CONSIDÉRANT** Que le montant de la quote-part à verser par notre municipalité se chiffre à 11 082,70\$

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère  
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan adopte les prévisions budgétaires 2008 de l'Office municipal d'habitation tels que présentés;

Revenus : 30 828\$  
Dépenses : 141 655\$

-----  
Déficit : 110 827\$

Contributions : Société d'habitation du Québec : 99 744\$  
Municipalité de Batiscan : 11 083

Que la quote-part sera divisée en deux versements, soit en avril et en juin prochains.

Adopté.

## **6.6 Comité des Fêtes du 325<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse de St-François-Xavier de Batiscan;**

Monsieur le Maire nous informe que notre municipalité célébrera les 325 ans de la fondation de la paroisse Saint-François-Xavier de Batiscan au cours de l'année 2009. A cet effet, divers organismes ont été convoqués le 23 février dernier à une rencontre tenue au presbytère.. Quatorze personnes ont assisté à cette rencontre et sept personnes ont été nommées pour l'organisation des activités. La première rencontre pour la programmation 2009 est prévue pour le 13 mars.

## **7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX :**

### **7.1 Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs : accusé de réception – Résolution portant sur la circulation de véhicules motorisés dans les milieux fragiles;**

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'accusé de réception reçu du Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Monsieur le Maire précise que dès que la température le permettra, des affiches seront installées à divers endroits stratégiques et que la Sûreté du Québec veillera à l'application de ce règlement afin d'assurer adéquatement la sécurité et la tranquillité des résidents de ce secteur.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

### **8.1 Nomination d'un maire suppléant;**

#### **Résolution # 08-03-645**

**CONSIDÉRANT** Qu'en l'absence du maire, il est important que celui-ci puisse être remplacé afin de représenter adéquatement la municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller  
Appuyé par madame SOLANGE LEDUC-PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal nomme monsieur MARIO TROTTIER à titre de maire suppléant jusqu'à la séance du mois de mai 2008.

Adopté.

### **8.2 Nomination et assermentation du nouveau directeur général;**

#### **Résolution # 08-03-646**

**CONSIDÉRANT** Qu'en vertu du code municipal du Québec, il y a lieu de nommer une personne à titre de directeur général;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur NORMAN BONETTO, conseiller

Appuyé par monsieur MARIO TROTTIER, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal embauche MONSIEUR SYLVAIN CAUCHON à titre de Directeur général de la municipalité de Batiscan;

Que les conditions d'embauche et de travail seront définies par un contrat dûment adopté par le Conseil et que le conseil municipal mandate le Maire, Monsieur Christian Fortin, ainsi que madame Solange Leduc Proteau, conseillère, à signer ledit contrat;

Adopté.

### **ASSERMENTATION**

Je, SYLVAIN CAUCHON, affirme solennellement que j'exercerai la fonction de Directeur général de la municipalité de Batiscan, conformément à la Loi

---

SYLVAIN CAUCHON

Assermenté devant moi, à Batiscan, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de mars 2008.

---

Christian Fortin, Maire

### **8.3 Autorisation à signer les chèques et autres documents;**

#### **Résolution # 08-03-647**

**CONSIDÉRANT** La nomination de monsieur Sylvain Cauchon à titre de directeur général de notre municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur NORMAN BONETTO, conseiller,  
Appuyé par madame FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise monsieur Sylvain Cauchon, directeur général, à signer tous documents nécessaires aux transactions de la municipalité de Batiscan, à titre de directeur général.

Que copie de la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux et toute autre institution financière avec laquelle la municipalité effectue des transactions.

Adopté.

#### **8.4 Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels du secteur municipal;**

**Résolution # 08-03-648**

**CONSIDÉRANT** La nomination de monsieur Sylvain Cauchon à titre de directeur général de notre municipalité;  
**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame SOLANGE LEDUC-PROTEAU, conseillère  
Appuyé par monsieur PIERRE CHATEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Batiscan désigne monsieur Sylvain Cauchon, responsable au sens de l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Adopté.

#### **8.5 Diagnostic résidentiel « Mieux consommer »;**

Madame Solange Leduc-Proteau informe les personnes présentes qu'au cours du mois de mars, elles recevront par la poste un questionnaire à remplir. Ce questionnaire s'adresse uniquement aux clients du secteur résidentiel et consiste à un diagnostic résidentiel. Les deux principaux buts sont d'aider le consommateur à réduire ses coûts de consommation et pour chaque questionnaire rempli, notre municipalité recevra un montant d'argent. Une somme de 30\$ est allouée pour chaque rapport en format papier complété et une somme de 35\$ est allouée pour les rapports transmis électroniquement. La somme accumulée permettra à notre municipalité d'installer à la salle paroissiale, un élévateur pour les personnes à mobilité réduite. L'objectif visé par notre municipalité est d'atteindre un montant de 3 000 \$. Madame Leduc Proteau invite les gens à conserver ces formulaires et à les remplir. Pour les personnes qui trouvent le questionnaire trop difficile à compléter, elles pourront compter sur l'aide de bénévoles formés spécialement pour cette cause. Une conférence de presse se tiendra le 4 mars afin de lancer officiellement cette campagne d'une durée de six mois.

#### **8.6 Tournée des services d'urgence MRC des Chenaux;**

Monsieur Mario Trottier informe les personnes présentes du projet de monsieur Daniel Quessy de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, pompier à cette municipalité. Le projet de M. Quessy consiste à faire une tournée de notre MRC afin de présenter à la population tous les services disponibles dans leur milieu. Tous les fonds amassés au cours de cette tournée seront versés à la Fondation des Grand Brûlés.

**Résolution # 08-03-649**

Il est proposé par monsieur MARIO TROTTIER, conseiller  
Appuyé par madame FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan est en accord avec la tenue de cette tournée et donne par le fait même, son avis favorable pour cette activité de sensibilisation.

Adopté.

**8.7 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie - Adhésion à la compétence 1 (transport) de la RGMRM;**

**Résolution # 08-03-650**

**ATTENDU** Que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a instauré un service inter municipal d'enlèvement et de transport des matières résiduelles (compétence 1);

**ATTENDU** La présentation faite aux représentants des municipalités locales par les représentants de la RGMRM le 18 décembre 2007 concernant l'adhésion à la compétence 1 (transport);

**ATTENDU** Les avantages économiques que peut représenter l'optimisation des routes de collecte des matières résiduelles dans un contexte de regroupement au sein de la RGMRM;

**ATTENDU** Que, pour des raisons d'efficacité, la RGMRM souhaite qu'à compter de 2009 les municipalités qui désirent recouvrir au service de la RGMRM pour la collecte des matières résiduelles adhèrent à la compétence 1 (transport) plutôt que de recourir à des ententes de services telles qu'actuellement;

**ATTENDU** Que la RGMRM a réalisé une étude qui démontre qu'il serait économiquement et environnementalement avantageux d'utiliser le gaz naturel comme combustible dans les camions de collecte de matières résiduelles;

**ATTENDU** Que l'utilisation de gaz naturel comme combustible dans les camions de collecte de matières résiduelles sera économiquement rentable que si la « flotte » est composée de 40 véhicules.

**ATTENDU** Que la transformation de la « flotte » de camions de collecte des matières résiduelles nécessite de la RGMRM ainsi que des municipalités locales de son territoire d'inclure dans leur cahier de charges, lors des appels d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles (déchets et recyclage), une clause obligeant les transporteurs à utiliser des camions alimentés au gaz naturel;

**ATTENDU** Que la RGMRM désire connaître l'intérêt des municipalités locales sur son territoire à adhérer à la compétence 1 (transport);

**ATTENDU** Que la RGMRM souhaite également connaître l'orientation des municipalités locales sur son territoire au projet d'utilisation du gaz naturel comme combustible dans les camions de collecte de matières résiduelles afin de juger de la pertinence de poursuivre ce projet

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur NORMAN BONETTO, conseiller  
Appuyé par madame SOLANGE LEDUC-PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

D'aviser la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie que la municipalité de Batiscan souhaite adhérer à la compétence 1 (transport) à la fin de son présent contrat de collecte et transport des ordures ménagères.

Pour les municipalités qui ne souhaitent pas adhérer à la compétence de la RGMRM :

Il est également résolu d'informer la RGMRM que la municipalité est en accord avec sa demande d'inclure, à compter de 2010, dans ses appels d'offres, pour la fourniture et le service de collecte et transport des ordures ménagères l'option d'utiliser des camions alimentés au gaz naturel.

Adopté.

- 8.8 Contrat de travail de monsieur Maxime Robert -** Résolution autorisant le Maire et le directeur général pour la signature du contrat du projet pilote;

**Résolution # 08-03-651**

**CONSIDÉRANT** L'embauche de monsieur Maxime Robert à titre de coordonnateur sur le projet pilote de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame SOLANGE LEDUC-PROTEAU, conseillère  
Appuyé par monsieur NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de monsieur Maxime Robert pour le projet pilote.

Adopté.

- 8.9 Demande de participation financière -** Centre d'action bénévole des riverains;

**Résolution # 08-03-652**

**CONSIDÉRANT** Que le Centre D'Action Bénévole des Riverains soulignera, le 3 mai prochain, son 25<sup>ième</sup> anniversaire d'existence.

**CONSIDÉRANT** Qu'afin de souligner cet anniversaire, une soirée sera organisée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame FRANCINE LEBLANC, conseillère  
Appuyé par monsieur MARIO TROTTIER, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan verse une somme de 200 \$ à titre de contribution financière au Centre d'Action Bénévole des Riverains pour la tenue de cet anniversaire.

Adopté.

#### **8.10 Demande de participation financière – Journée de la famille des Chenaux;**

##### **Résolution # 08-03-653**

**CONSIDÉRANT** L'organisation de la Journée de la Famille des Chenaux qui se déroulera le 25 mai prochain à Saint-Prosper;

**CONSIDÉRANT** Que les contributions financières sont essentielles à la réussite de cette journée;

##### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame FRANCINE LEBLANC, conseillère  
Appuyé par madame SOLANGE LEDUC-PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan verse une contribution financière au montant de 150 \$ pour l'organisation de cette « Journée de la Famille ».

Adopté.

#### **8.11 Aide financière aux organismes de Batiscan - Versement aux organismes;**

##### **Résolution # 08-03-654**

**CONSIDÉRANT** Que le Conseil municipal a prévu d'accorder une aide financière aux organismes de Batiscan pour l'année 2008;

##### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur PIERRE CHATEAUNEUF, conseiller  
Appuyé par madame SOLANGE LEDUC-PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité verse les montants suivants :

- 8 000 \$ au comité des loisirs de Batiscan Inc. – 1<sup>er</sup> versement en avril 2008;

- 8 000 \$ au comité des loisirs de Batiscan Inc. – 2<sup>ième</sup> versement en juin 2008;
- 10 000 \$ { Subvention de fonctionnement à la Fondation des Amis du Vieux-Presbytère de Batiscan – versement en avril 2008 et
- 3 000 \$ { travaux d’entretien;
- 1 500 \$ au comité de la bibliothèque municipale – 1<sup>er</sup> versement en avril 2008;
- 1 500 \$ au comité de la bibliothèque municipale – 2<sup>ième</sup> versement en juin 2008;
- 200 \$ au comité de la Popote Roulante;
- 200 \$ à la Société Batiscan et son Histoire;
- 75 \$ à la Fabrique de Batiscan pour l’achat de fleurs à l’Église;
- 1 300 \$ au comité des loisirs pour l’achat de cadeaux de la fête de Noël sur présentation de factures;
- 264 \$ au Carrefour Jeunesse-Emploi de Francheville pour le projet « Place aux Jeunes »
- 250 \$ au mouvement des aînés (pour la fête de Noël)

Adopté.

## 8.12 Vente pour non paiements des taxes;

### Résolution # 08-03-655

Que l'article 1023 du code municipal du Québec qui permet au conseil municipal de transmettre les dossiers impayés à la MRC pour la vente pour le non-paiement des impôts fonciers;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur NORMAN BONETTO, conseiller  
Appuyé par monsieur PIERRE CHATEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l’unanimité

D’autoriser le directeur général à :

- Prendre entente avec les citoyens qui ont un solde impayé excédant 500,00\$ jusqu’à la date du 14 mars 2008;
- Transmettre les dossiers restants à la MRC des Chenaux pour la vente pour taxes.

Adopté.

## 8.13 Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec – Protocole d’entente pour les premiers répondants;

### Résolution # 08-03-656

### CONSIDÉRANT

Le nouveau protocole présenté par l’agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec;

**CONSIDÉRANT** Que celui-ci oblige de maintenir une équipe sept jours par semaine, vingt-quatre heures par jour. 365 jours/année;

**CONSIDÉRANT** Que le service est offert par des bénévoles et que cette exigence est inacceptable;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur MARIO TROTTIER, conseiller  
Appuyé par madame SOLANGE LEDUC-PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

De signifier à l'agence que la municipalité de Batiscan ne signera pas ce nouveau protocole d'entente, tel que présenté;

Que la copie de la résolution soit transmise également au Ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard.

Adopté.

**8.14 Achat d'un transporteur pour les produits de traitement de l'eau;**

**Résolution # 08-03-657**

**CONSIDÉRANT** Que nos employés municipaux doivent transporter des produits pour le traitement de l'eau potable;

**CONSIDÉRANT** Que ceux-ci sont très lourds à manipuler;

**CONSIDÉRANT** Que la sécurité de nos employés est une priorité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur MARIO TROTTIER, conseiller  
Appuyé par monsieur NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'achat d'un transporteur pour les produits de traitement de l'eau, pour un montant total de 6 970 \$ livraison incluse, taxes en sus.

Adopté.

**8.15 Règlement d'emprunt numéro 096-2007 relatif à un emprunt pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc, de travaux sur la rue Principale et la construction d'un garage pour le service incendie.**

**Résolution # 08-03-658**

**Province de Québec  
Municipalité de Batiscan**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 096-2007 RELATIF À UN EMPRUNT DE 1 688 687\$  
POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC,  
DE TRAVAUX SUR LA RUE PRINCIPALE ET LA CONSTRUCTION  
D'UN GARAGE POUR LE SERVICE INCENDIE**

- CONSIDÉRANT** Que ce règlement est adopté conformément à l'article 1060.1 du Code municipal du Québec;
- CONSIDÉRANT** La signature d'une entente avec le Ministère des Affaires municipales et des Régions concernant une aide financière de 557 074 \$ dans le cadre du volet FIMR 1 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale;
- CONSIDÉRANT** Que cette même subvention est versée sur une période de dix (10) ans;
- CONSIDÉRANT** La confirmation du Ministère des Affaires municipales et des Régions concernant le versement d'un montant de 326 686 \$ provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence;
- CONSIDÉRANT** Qu'une entente de partenariat avec le Ministère du Transport du Québec a été établie pour réaliser la réfection d'égout pluvial en même temps que le projet de remplacement de la conduite d'aqueduc;
- CONSIDÉRANT** Que la municipalité désire construire un garage municipal pour le service incendie;
- CONSIDÉRANT** Qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 688 687 \$;
- CONSIDÉRANT** Que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 novembre 2007;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur NORMAN BONETTO, conseiller  
Appuyé par madame SOLANGE LEDUC-PROTEAU, conseillère

Et résolu à l'unanimité

De décréter et statuer par règlement ce qui suit à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

## **ARTICLE 2**

Le Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc, des travaux sur la rue Principale et la construction d'un garage pour le service incendie de Batiscan.

Les travaux relatifs au remplacement d'une conduite d'aqueduc et ceux relatifs à la rue Principale sont estimés au total à 2 105 604 \$ incluant les frais connexes, les taxes et les contingences, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Monsieur Marc Sansfaçon, ingénieur pour le Groupe-Conseil BPR, en date du 18 février 2008, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe A.

Les travaux relatifs à la construction d'un garage pour le service incendie sont estimés à 575 000 \$ incluant les frais connexes, les taxes et les contingences, tel qu'il appert de l'estimation préparée par Monsieur Jocelyn Poisson, technicien pour la firme Destech, en date du 27 février 2008, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe A.

## **ARTICLE 3**

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 688 687 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 2, les frais connexes, les taxes et les contingences.

De cette somme totale, un montant de 1 113 687 \$ servira pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc et des travaux sur la rue Principale et un montant de 575 000 \$ servira à la construction d'un garage pour le service incendie.

## **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 688 687 \$ sur une période de vingt (20) ans.

## **ARTICLE 5**

### **5.1 Remplacement d'une conduite d'aqueduc et travaux sur la rue Principale.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 25 % de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale, à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 75% de l'emprunt, il est exigé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble bénéficiant du service d'aqueduc situé sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de la compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées à chaque immeuble desservi par le service d'aqueduc selon le tableau apparaissant ci-dessous par la valeur attribuée à une unité :

|                                       |                                  |       |
|---------------------------------------|----------------------------------|-------|
| ☼ Résidentielle                       | 1                                | unité |
| ☼ Saisonnière (chalet)                | 0,67                             | unité |
| ☼ Commerciale                         | 1                                | unité |
| ☼ Piscine hors terre                  | 0,2                              | unité |
| ☼ Piscine creusée                     | 0,33                             | unité |
| ☼ Résidentielle-hôtelier (B&B)        | 1 unité + 0,25 unité par chambre |       |
| ☼ Ferme agricole –vache               | 0,015 unité (par tête d’animal)  |       |
| ☼ Ferme agricole – élevage spécialisé | 0,005 unité (par tête d’animal)  |       |

Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 75% de l’emprunt par le nombre total d’unités de l’ensemble des immeubles bénéficiant du service d’aqueduc situé sur le territoire.

## **5.2 Construction d’un garage pour le service incendie.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l’emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale, à un taux suffisant d’après la valeur telle qu’elle apparaît sur le rôle d’évaluation en vigueur.

### **ARTICLE 6**

S’il advient que le montant d’une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l’appropriation s’avérerait insuffisante.

### **ARTICLE 7**

Le Conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense visée à l’article 3 et plus particulièrement la contribution versée provenant d’une partie de la taxe d’accise sur l’essence ainsi que l’aide financière accordée dans le cadre du volet FIMR 1 du fonds sur l’infrastructure municipale rurale

### **ARTICLE 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

---

Christian Fortin  
Maire

---

Sylvain Cauchon  
Directeur général

Le vote nominal est demandé.

|                                  |      |
|----------------------------------|------|
| MONSIEUR PIERRE CHÂTEAUNEUF      | POUR |
| MONSIEUR MARIO TROTTIER          | POUR |
| MONSIEUR NORMAN BONETTO          | POUR |
| MADAME FRANCINE LEBLANC          | POUR |
| MADAME SOLANGE LEDUC PROTEAU     | POUR |
| MONSIEUR CHRISTIAN FORTIN, MAIRE | POUR |

## **9. CORRESPONDANCES :** (Copies disponibles sur demande)

Monsieur le Maire effectue le dépôt de la correspondance reçue à savoir.

- 9.1** Gouvernement du Québec - Vice-Première Ministre, ministre des Affaires municipales et des Régions –Lettre annonçant un budget supplémentaire pour le parc de logement social;
- 9.2** Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec – Recertification automne 2007 « Premiers répondants »;
- 9.3** Réseau québécois de Villes et Villages en santé - Invitation aux municipalités à participer à la Fête des voisins 2008;
- 9.4** CLD des Chenaux – Forum de la Planification stratégique;
- 9.5** Recyc-Frigo Environnement – Lancement du programme Recyc-Frigo environnement;
- 9.6** Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec – Fonds du patrimoine culturel québécois;
- 9.7** MRC des Chenaux – Entrée en vigueur du règlement numéro 2007-12-53 modifiant le règlement de contrôle intérimaire de la MRC.

## **10 Liste des omises;**

## **11 VARIA**

### **11.1 Dépôt du document relatif au dossier Places-élèves 2007-20012 de Commission scolaire du Chemin-du-Roy**

Monsieur le Maire effectue le dépôt de la correspondance citée en rubrique.

## **12 Période de question (30 minutes)**

- Madame Line Langevin demande où est passée la pression d'eau dans le rang Nord. Madame Langevin signale aux membres du conseil les problèmes de pression d'eau constatés chez-elle depuis un certain temps;
- Monsieur Paul Despins souligne que c'est bien qu'il y ait un règlement émis pour interdire la circulation des véhicules récréatifs sur la plage mais qu'en est-il pour les chiens errants qui se promènent sur la plage;
- Monsieur Gilles Caron demande à quel endroit seront posées les pancartes interdisant la circulation des véhicules récréatifs car celui-ci serait très intéressé à ce qu'une de ces pancartes soit installée près de sa propriété;
- Monsieur Pierre Brunelle demande des précisions sur l'équipement choisi pour le transport des produits de traitement de l'eau potable.

## **13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **Résolution # 08-03-659**

#### **CONSIDÉRANT**

Que les ordres du jour sont expirés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur MARIO TROTTIER, conseiller  
Appuyé par madame SOLANGE LEDUC-PROTEAU, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal procède à la levée de l'assemblée ordinaire du 3 mars 2008 à vingt heures et cinquante minutes (20h 50).

Adopté.

\_\_\_\_\_  
Président de la séance

\_\_\_\_\_  
Secrétaire de la séance



